



ÉMERGENCE

Appel à Projets Cancéropôle Nord-Ouest - 2026

Soutien de Projets Emergents

Contexte et Objectifs de l'Appel à Projets

Le présent appel à projets a pour objet de financer des projets innovants encore très précoces, dits « émergents ». Cet AAP est ouvert à tous les champs de la recherche en cancérologie (fondamentale, translationnelle, clinique, sciences humaines et sociales, épidémiologie...). Les projets transdisciplinaires sont fortement encouragés à candidater.

Le financement peut permettre de valider la faisabilité ou la méthodologie d'un futur programme de recherche, de confirmer des résultats préliminaires, de mobiliser de nouvelles approches... Il s'agit donc d'un coup de pouce à un projet encore à un stade précoce ou à une question scientifique encore peu avancée.

Le porteur de projet devra clairement démontrer le caractère émergent du projet en prouvant qu'il ne s'agit pas d'une suite d'un projet déjà mis en place au sein de l'équipe du porteur. Il précisera quel est l'effet levier attendu et indiquera quelle suite il souhaite donner à ce projet, l'objectif de ce financement étant de servir à développer un projet qui sera par la suite soumis à un appel à projets de plus grande envergure (national ou international).

Le Cancéropôle dispose pour cet appel à projets d'une enveloppe permettant le financement d'au moins 10 projets à hauteur de 20 000 € maximum.

Modalités de l'Appel à Projets

L'appel à projets est ouvert exclusivement aux équipes de l'inter-région Nord-Ouest (Hauts-de-France, Normandie) et à l'ensemble des disciplines scientifiques en cancérologie. Les partenaires extérieurs à l'inter-région peuvent être indiqués mais ne seront pas financés.

Le porteur de projet peut-être un membre statutaire, ou non-statutaire à condition que soit fournie une attestation justifiant de la fin de son contrat au-delà de l'année de financement du projet.

Il est hautement recommandé que les projets s'inscrivent dans le champ d'au moins une des thématiques prioritaires du Cancéropôle Nord-Ouest :

- Axe 1 – Médecine de précision des tumeurs solides
- Axe 2 - Aspects cliniques et biologiques des hémopathies malignes
- Axe 3 - Imagerie moléculaire et adaptation thérapeutique
- Axe 4 - Cancer, Cerveau et Cognition
- Axe 5 - Cancers, Individu et Société

Des projets ne s'inscrivant pas dans les axes du Cancéropôle Nord-Ouest pourront cependant être étudiés.

Eligibilité des projets et critères d'évaluation

- Le projet doit mettre en œuvre une approche nouvelle et encore précoce, ayant peu de chances d'être financée par d'autres organismes à ce stade.



ÉMERGENCE

Appel à Projets Cancéropôle Nord-Ouest - 2026

Soutien de Projets Emergents

- Le projet peut représenter le développement d'une thématique ou d'une voie d'exploration, ou encore l'arrivée d'une nouvelle équipe/nouveau chercheur/clinicien dans un champ disciplinaire déjà présent au sein de l'inter-région.
- Le projet tel que décrit dans le dossier déposé devra être complètement réalisable en **18 mois** (par exemple, en cas d'inclusion de patients, les autorisations devront avoir été délivrées au début du projet et l'inclusion ET les prélèvements/examens devront pouvoir être effectués dans les 18 mois). **Les crédits attribués devront être dépensés dans les 18 mois, conformément aux termes de la convention de financement.**
- Les projets soumis n'auront encore jamais postulé à un appel à projet national. Si le dossier traite d'une partie d'un projet de plus grande envergure, cette partie ne doit pas encore être financée.

⇒ **Le non-respect strict de ces conditions rendra le projet non-éligible au processus d'évaluation.**

Critères d'évaluation :

- Qualité scientifique du projet et du candidat
- Qualité de la méthodologie
- Aspect innovant/émergent du projet, de la thématique, de l'équipe, ou de l'approche (une note inférieure ou égale à 2 entraînera l'élimination du projet quel que soit son niveau scientifique)
- La faisabilité du projet (planning et budget prévisionnel)
- L'impact et les suites attendues : le porteur devra préciser quel(s) verrou(s) technologique(s), scientifique(s) ou méthodologique(s) il envisage de lever. Il devra indiquer comment la poursuite du projet est envisagée en cas de succès, les éventuelles collaborations mises en place et l'impact sur la visibilité du projet et/ou de la thématique, les appels à projets auquel le projet sera ensuite soumis.

Les plate-formes et plateaux techniques ne seront pas considérés comme "équipes" mais comme soutien technologique au projet/prestataires de service.

Le futur potentiel de valorisation du projet sera étudié par une structure de valorisation partenaire du Cancéropôle Nord-Ouest (SATT Nord, Eurasanté ou Normandie Valorisation) avec l'accord du porteur de projet. L'évaluation de ce potentiel de valorisation n'influencera pas l'évaluation scientifique du projet par le Comité de Pilotage Scientifique du CNO.

Règles de financement

Le financement sera attribué via la signature d'une convention entre le Cancéropôle Nord-Ouest et l'organisme gestionnaire désigné dans le dossier de candidature. En cas de répartition des fonds entre plusieurs acteurs du projets, l'organisme gestionnaire désigné devra établir les conventions de reversement nécessaires.



ÉMERGENCE

Appel à Projets Cancéropôle Nord-Ouest - 2026

Soutien de Projets Emergents

La subvention pourra financer :

- Du fonctionnement et divers consommables,
- De l'équipement dans la limite de 50 % du financement et uniquement si la nécessité pour la mise en œuvre du projet est démontrée,
- Des frais de personnel (hormis fonctionnaires d'état, hospitaliers, territoriaux ou internationaux), y compris indemnités de stage,
- Des frais de missions dans la limite de 10% du financement,
- Des prestations de service,
- Des frais de gestion (compris dans le montant demandé) éventuellement prélevés par l'organisme gestionnaire dans la limite de 4 % de la dépense éligible effectivement payée.

Le budget indiqué dans le projet déposé est prévisionnel. En cas de financement du projet, les lignes indiquées pourront être modifiées à condition d'en informer le CNO et d'obtenir son accord.

Si le coût total du projet est supérieur à 20 000 euros, le porteur de projet devra indiquer qu'il pourra réaliser le projet grâce à des financements complémentaires (AAP, soutiens demandés/obtenus...).

Durée

Le financement attribué pour la réalisation du projet **devra être dépensé** dans les **18 mois** suivant la signature de la convention (justificatifs des dépenses à l'appui).

Le projet scientifique présenté dans le dossier soumis à candidature devra être réalisé dans les 18 mois suivant la signature de la convention ; ce délai inclut les obtentions d'autorisation et les inclusions de patients (si pertinent).

Livrables

A l'issue de la convention, devront être adressés au CNO :

- **un rapport financier** ainsi que les justificatifs de dépenses,
- **un rapport scientifique** avec la valeur ajoutée de ce financement (mise en place de collaborations, communications/invitations à des congrès nationaux ou internationaux, publications, dépôt à des appels à projets nationaux et/ou internationaux, prise de contact avec une structure de valorisation ou un industriel...). Pour ce faire, un rapport-type, ainsi qu'une fiche d'indicateurs chiffrés (demandés par l'INCa pour évaluer l'effet-levier des financements émergents) seront fournis au porteur.

Le financement du projet devra conduire au dépôt d'un projet à un appel à projets de plus grande envergure dans les deux années qui suivent le financement, sauf raisons particulières à justifier. Dans le rapport final, le porteur devra avoir clairement identifié au préalable un ou plusieurs appels à projets visés.

⇒ **A noter :** Dans le cadre de sa politique Science Ouverte et en lien avec le plan national pour la Science Ouverte, l'INCa stipule que la transmission **d'un plan de gestion des données (PGD)** devient obligatoire pour toutes les conventions pour un projet de recherche signées à partir du 01/01/2022. Ainsi, tout



ÉMERGENCE

Appel à Projets Cancéropôle Nord-Ouest - 2026

Soutien de Projets Emergents

bénéficiaire d'une subvention dans le cadre de l'AAP Emergent du CNO devra joindre le fichier correspondant (envoyé auparavant au porteur) au rapport scientifique transmis au Cancéropôle Nord-Ouest à l'issue de la durée de la convention.

Les porteurs des projets sélectionnés seront invités à **présenter les résultats de leurs travaux** à l'occasion des journées scientifiques du Cancéropôle Nord-Ouest organisées l'année suivant la fin de la convention (la date sera établie lors du rendez-vous de mi-parcours avec la chargée de mission scientifique).

Les porteurs de projets s'engagent à **mentionner le soutien du Cancéropôle Nord-Ouest** dans leurs communications et publications futures.

Un suivi de la valeur ajoutée de ce financement sera réalisé sur les 3 années suivant le financement par le CNO (succès aux appels à projets nationaux ou européens, dépôt/préparation de brevets, pérennisation de poste...). Un document récapitulatif transmis par le Cancéropôle Nord-Ouest au porteur du projet devra lui être retourné chaque année.

Dossier de candidature

Les projets devront être présentés en respectant le formulaire en ligne proposé sur le site intranet du CNO (<https://escape.canceropole-nordouest.org>).

Le dossier doit être soumis en ligne **au plus tard le 11 décembre à minuit** et le document « Avis et signature » renseigné par le chef d'équipe et/ou par le directeur d'unité du porteur sera adressé par mail à l'adresse ci-dessous dans les 5 jours ouvrés suivant le dépôt.

Toute question d'ordre scientifique ou concernant le dossier peut être adressée à
marina.denysset@canceropole-nordouest.org

Sélection

La sélection sera effectuée en 2 étapes, selon les modalités suivantes :

- Détermination de l'éligibilité des projets sur la base des critères mentionnés page 2. Les porteurs des projets non retenus seront informés à l'issue de cette première étape,
- Evaluation par des experts internes ou externes à l'inter-région nord-ouest et sélection des projets par le Comité de Pilotage Scientifique du CNO.

Calendrier

=> Ouverture de l'Appel à Projets : 15 octobre 2025

=> **Date limite de dépôt des dossiers en ligne : 11 décembre 2025, à minuit**

=> Résultats éligibilité des projets : 17 décembre 2025

=> Fin des expertises : mars 2026

=> Résultats : fin mars 2026